

# Rapport financier 2019

9 JUIN 2020



# Mot de la mairesse

Nous déposons aujourd'hui le rapport financier de l'exercice 2019 qui permet aux membres du conseil de mesurer les effets des décisions administratives et financières prises au cours de l'année.

C'est aussi l'occasion de vous présenter la situation financière de la Ville au 31 décembre 2019. C'est donc avec plaisir que je vous en dresse le bilan ce soir.

Le rapport financier a été audité par la firme de comptables professionnels agréés Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L qui a émis une opinion sans réserve sur les états financiers. Conformément aux normes comptables, le rapport financier de la Ville est consolidé, c'est-à-dire que les états financiers incluent aussi notre quote-part dans les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses de la Régie intermunicipale de l'eau potable (RIEP) Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL), de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional (RICMR) ainsi que cette année pour la première fois, la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu.

Afin de vous donner un portrait de la gestion financière de la Ville uniquement, les informations qui suivent proviennent principalement de données qui concernent seulement la Ville de Sainte-Julie et, par conséquent, consistent en des données non consolidées. Par contre, à des fins de comparaison avec des villes de notre taille, nous avons utilisé certaines données consolidées dans les tableaux présentés ce soir afin de pouvoir nous mesurer aux autres municipalités semblables en se basant sur les profils financiers fournis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

### **Premier fait saillant de ce rapport financier 2019**

L'année se termine par un excédent de fonctionnement de 4 822 472 \$ sur des revenus de fonctionnement de 47 612 368 \$.

L'excédent de fonctionnement de l'exercice provient principalement des droits de mutation pour 1 740 000 \$.

Les revenus de taxes foncières ont été plus élevés de 528 000 \$ en raison de la mise au rôle de plusieurs des immeubles du boulevard Armand-Frappier et de la desserte en infrastructures du développement Vilamo. Les revenus d'amendes et de pénalités ont été supérieurs de 159 000 \$ au budget alors que les revenus d'intérêts sur les liquidités ont généré un surplus de 172 000 \$ grâce aux taux d'intérêt plus élevés que prévus. Finalement, la Ville a dégagé un surplus de 627 000 \$ en ce qui concerne le transport en commun, d'une part par un retour d'argent sur la quote-part 2018 et d'autre part par l'anticipation du financement relatif à l'arrivée du REM dans la région métropolitaine.

Sur recommandation de la Commission des finances et pour répondre aux objectifs du conseil, nous avons affecté cet excédent aux différentes réserves :

- › Immobilisations (1 750 000 \$), ce qui permet un paiement comptant plus important lors

d'investissements et de réduire ainsi les coûts de financement liés à d'éventuels règlements d'emprunt. Nous envisageons par ailleurs toujours la possibilité d'utiliser ce surplus pour financer une partie de la construction du centre communautaire ;

- › Asphaltage (1 200 000 \$), afin de prévoir le paiement comptant d'une partie des travaux de réfection d'asphalte des années 2021 et suivantes;
- › Rachat de la dette (500 000 \$), de façon à diminuer progressivement le niveau d'endettement de la Ville;
- › Élections (50 000 \$) afin de constituer progressivement une réserve permettant le paiement des dépenses liées à l'organisation des élections 2021;
- › Éventualités (88 000 \$) afin de porter cette réserve à 1 M\$ pour subvenir aux dépenses imprévues;

- › Nettoyage de l'étang no.5 (650 000 \$) afin de prévoir le financement du nettoyage de l'étang aéré no.5 recommandé par le ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);
- › Transport en commun (500 000 \$), afin d'amortir les coûts de développement futur du transport en commun régional, notamment l'effet du Réseau express métropolitain (REM).

La dette de la Ville non consolidée passe de 40,6 à 41,5 millions de dollars alors que portion de la dette payable par des engagements des gouvernements dans le cadre de subventions pour certains travaux passe de 5 084 000 \$ à 5 965 000 \$.

Pour établir l'endettement net total de la Ville, comme prescrit par le MAMH, il faut ajouter les dépenses d'investissements à financer, ajouter notre quote-part dans la dette des organismes paramunicipaux et déduire

les revenus découlant des ententes conclues avec le gouvernement du Québec. Au 31 décembre 2019, cet endettement net représente 48,5 millions, soit une hausse de 2,1 M\$ comparativement à 2018. Cette hausse de l'endettement est passagère et diminuera de 2,1M\$ dès que notre programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 sera autorisée par le MAMH. Cette portion de la dette sera alors prise en charge par le gouvernement du Québec. Une dette de 2,6 M\$ qui a été transférée par le gouvernement provincial lors de la création de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et du Réseau de transport métropolitain (RTM) est aussi incluse dans l'endettement total net.

Le dépôt du rôle d'évaluation 2019 ainsi que le renouveau dans le développement immobilier a fait augmenter la richesse foncière uniformisée de 253 millions de dollars en 2019 pour atteindre 4 055 000 000 \$.

Ainsi, malgré la hausse temporaire de l'endettement,

le taux d'endettement est demeuré stable à 1,20 % au 31 décembre 2019. Le conseil municipal maintient son objectif d'un taux d'endettement inférieur à 2 % et est fier de respecter son objectif malgré l'ajout de la dette de la Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SEMECS) et le transfert de dette du gouvernement provincial. Mentionnons d'ailleurs que notre taux d'endettement demeure parmi les plus bas dans notre classe de population.

Nos efforts de rationalisation portent fruit, car en plus de contrôler la dette, nous continuons d'améliorer nos infrastructures et services. En effet, ces deux objectifs différents ne doivent pas être réalisés l'un au détriment de l'autre.

Mentionnons également que la proportion du budget consacrée au paiement des frais de financement est maîtrisée. Le ratio est passé de 14,35 % à 14,60 %. Cela nous permet de s'éviter une pression sur le budget.

Les dépenses de fonctionnement par habitant en 2019 ont augmenté passant de 1 488 \$ à 1 529 \$. Cette augmentation s'explique toutefois principalement par la baisse de la population qui est passée de 30 288 à 29 899. L'indexation du coût des services s'élève plutôt à 1.4 % sans l'effet de diminution de la population. Vous pouvez constater que notre ratio des charges nettes par 100 \$ de richesse foncière uniformisée demeure tout de même amplement inférieur à celui d'autres villes comparables alors que le ratio des frais par logement et local se situe sous la moyenne des villes comparables.

Pour conclure, je remercie notre équipe de direction, particulièrement notre trésorier, M. Patrick Quirion, et notre directeur général, M. Pierre Bernardin, ainsi que notre directrice générale adjointe, Mme Mélanie Brisson. Je tiens également à remercier d'autres précieux collaborateurs dans la production de ce rapport, soit le conseiller Mario Lemay, président de la Commission des

finances et notre collègue, la conseillère Lucie Bisson, également membre de cette commission. Je souligne également l'implication constante de tous les membres du conseil municipal qui partagent ce même objectif de saine gestion administrative de notre belle ville.

Au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, je vous remercie de votre attention.



Suzanne Roy,  
*mairesse de Sainte-Julie*



# Ordre du jour

## Mise en contexte | 01

Données consolidées vs non consolidées

## Résultats 2019 | 02

Excédent de fonctionnement

Provenance de l'excédent

État des surplus

## Ratios financiers | 03

Endettement

Richesse foncière uniformisée

Charges nettes



**Mise en  
contexte**

## Rapport financier vérifié par Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L.

- Selon les normes en vigueur, il est consolidé avec les organismes sous contrôle, donc les états financiers incluent aussi notre quote-part à:



- Par contre, cette présentation porte sur les données de Sainte-Julie seulement pour une lecture plus claire.



Sainte-Julie  
uniquement

# Résultats 2019

**Revenus de fonctionnement réalisés : 47 612 368 \$**

**Excédent de fonctionnement : 4 822 472 \$**

# Provenance de l'excédent

## Revenus supplémentaires

- Taxes foncières + 528 000 \$
- Droits sur les mutations immobilières + 1 740 000 \$
- Amendes et pénalités + 159 000 \$
- Revenus d'intérêts + 172 000 \$
- Économies dans les services + 628 000 \$
- Transport collectif + 627 000 \$

## État des surplus non affectés

Nature	Montants
Surplus non affectés au 31 décembre 2019	4 983 196 \$
Affectations	(4 738 000 \$)
Surplus non affectés au 10 juin 2020	245 196 \$

# État des surplus affectés

Nature	Affectations à réaliser	Solde après affectations
Immobilisations	1 750 000 \$	4 805 320 \$
Pavage	1 200 000 \$	1 200 000 \$
Rachat de la dette	500 000 \$	500 000 \$
Élections	50 000 \$	150 000 \$
Éventualités	88 000 \$	1 000 000 \$
Nettoyage de l'étang #5	650 000 \$	650 000 \$
Transport en commun	500 000 \$	611 869 \$
Matières résiduelles	- \$	668 170 \$
Espaces verts – Secteur Vilamo	- \$	913 540 \$
Fonds de roulement - 5 M\$ autorisé	- \$	794 732 \$
Soldes disp. – Règl. fermés	- \$	13 419 \$
<b>TOTAL</b>	<b>4 738 000 \$</b>	<b>11 307 050 \$</b>



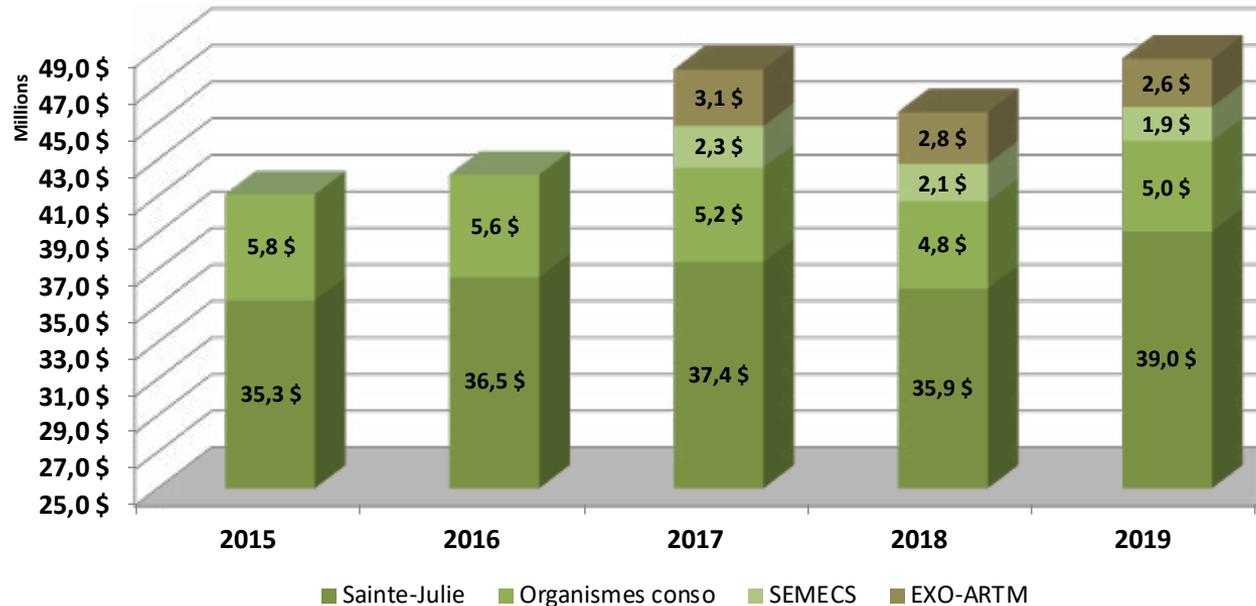
# **Ratios financiers**

# Endettement

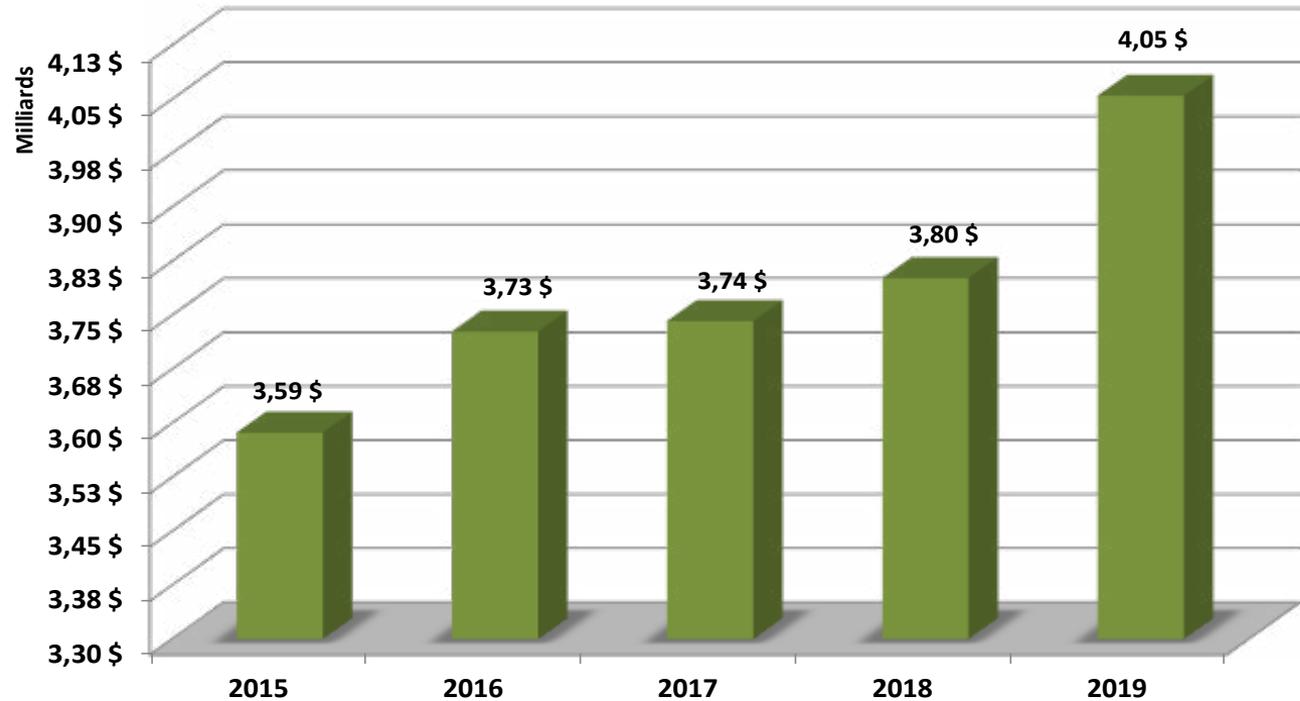
Inclut : Régie de police (RIPRSL), Régie de l'eau potable (RIEP), Régie du centre multisports (RICMR) Régie des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR), MRC Marguerite-D'Youville et la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM).

Une somme de 2,1 M\$ présentée dans l'endettement de Sainte-Julie sera retranchée en 2020 suite à l'approbation de la programmation du programme de subventions TECQ 2019-2023. Cette dette sera alors prise en charge par le Gouvernement du Québec.

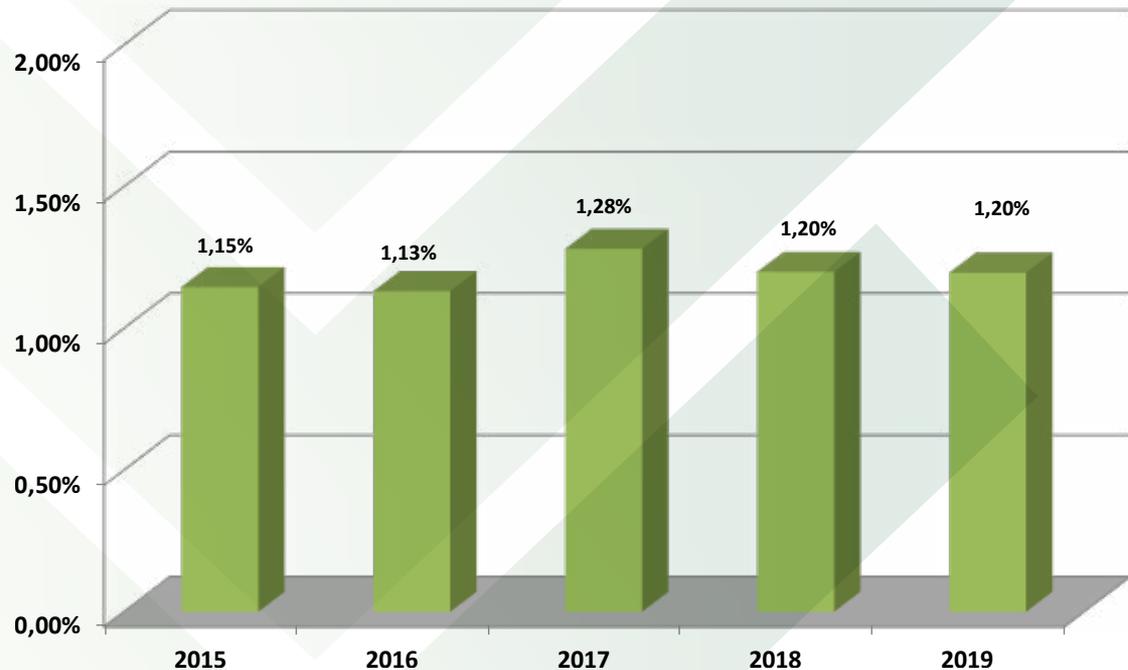
## Dette de la Ville (incluant les dépenses d'investissement à financer et les organismes paramunicipaux)



# Richesse foncière uniformisée



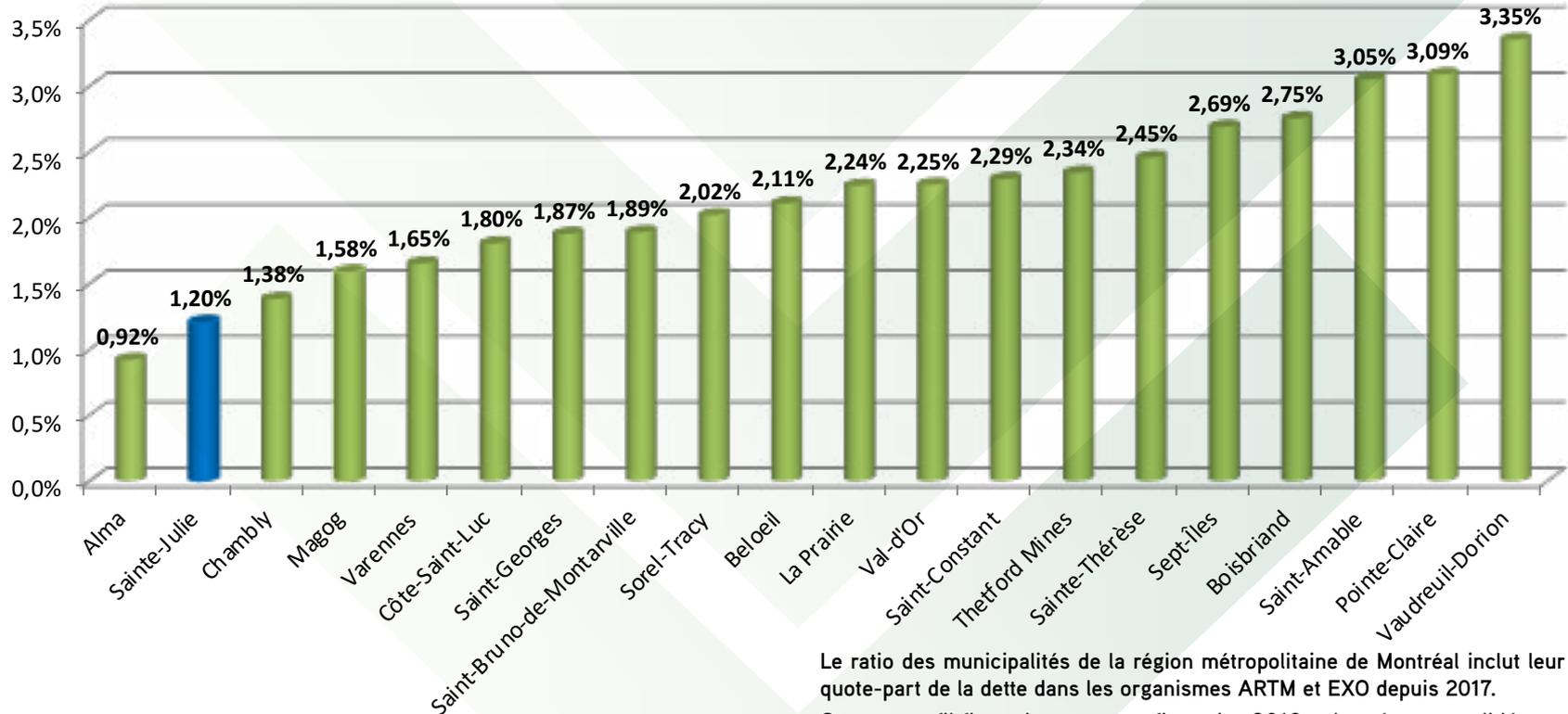
# Ratio d'endettement / richesse foncière uniformisée



Inclut la dette de la Ville et des organismes paramunicipaux.

Le ratio 2019 serait de 1,15 % en considérant la programmation TECQ 2019-2023 qui sera autorisée.

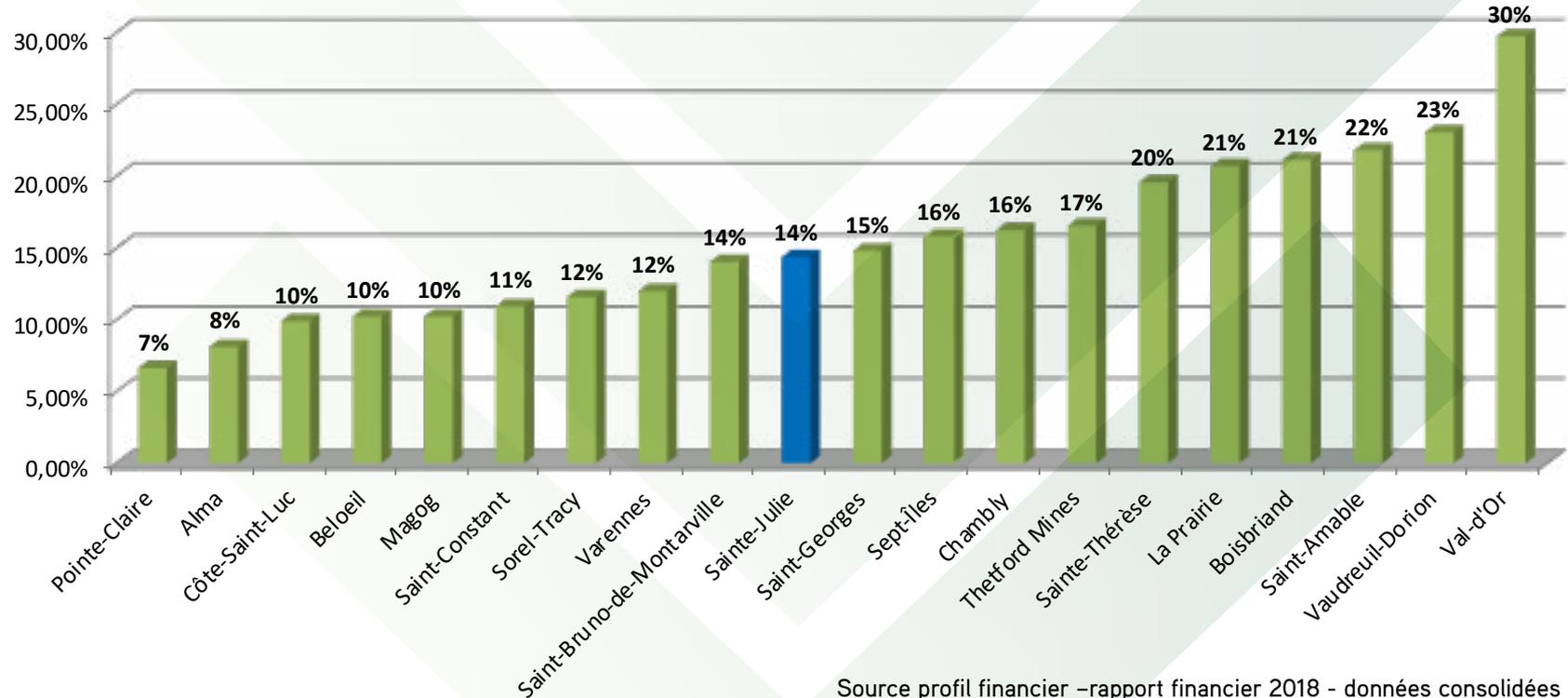
# Ratio d'endettement / richesse foncière uniformisée



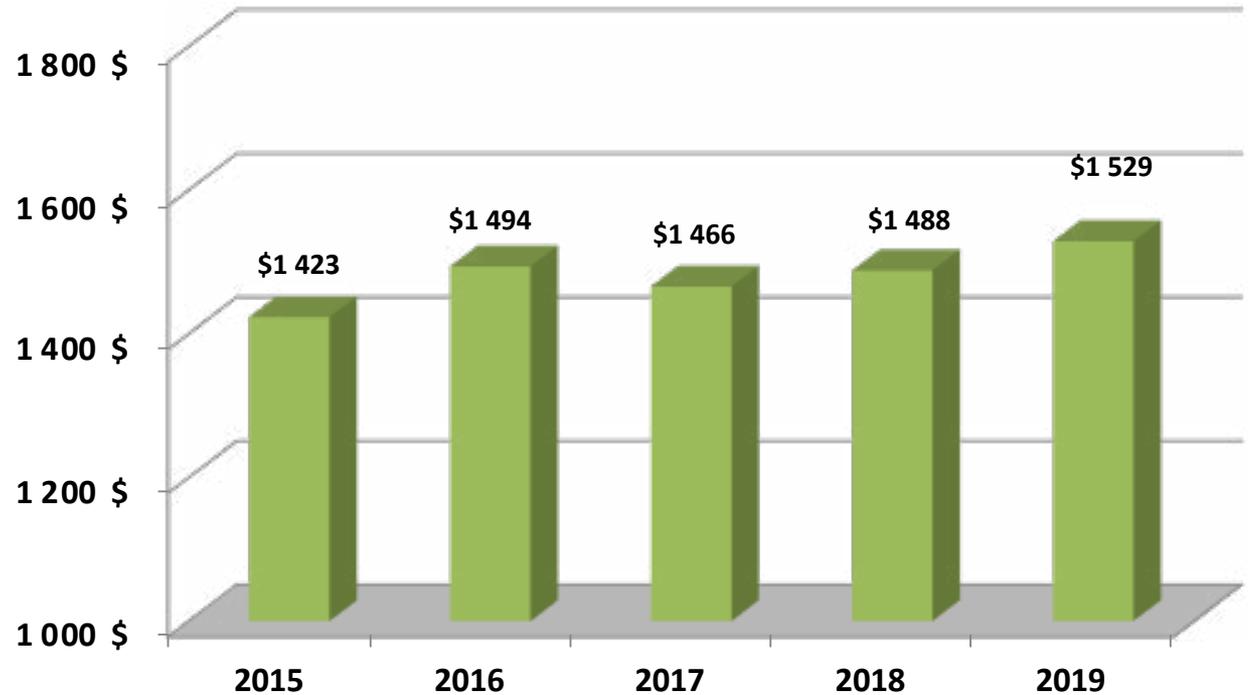
Le ratio des municipalités de la région métropolitaine de Montréal inclut leur quote-part de la dette dans les organismes ARTM et EXO depuis 2017.

Source profil financier –rapport financier 2018 - données consolidées

# Service de la dette / charges nettes

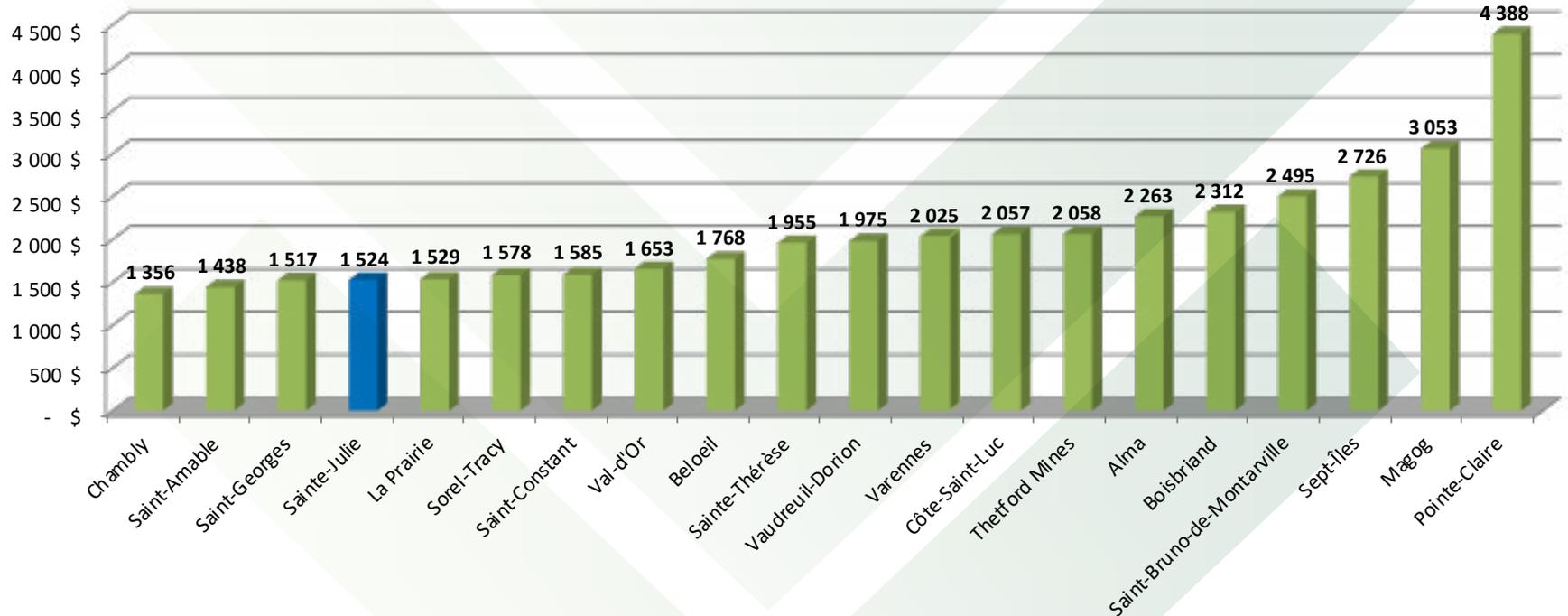


# Charges nettes per capita (avec amortissement)



Données non consolidées

# Charges nettes per capita





SAINTE-JULIE

**Merci**